

12K13

Lac Rancin

Légende

Carte des titres miniers

- | | |
|--|--|
| | Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Refusé |
| | Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé |

- Aire de titres en traitement
 - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Terrain arpenté non désignable
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
 - Aire d'activation
 - Autorisation sans bail
 - Certificat d'autorisation
 - Déclaration de conformité
 - CM (concession minière) ou BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)
- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure identifie la substance extraite et la partie inférieure le statut du site d'exploitation.

- Substance extraite**
- | | | |
|----------------------|--------------------|--------------------------|
| G) Gravier | O) Dolomie | U) Autre |
| H) Sable de silice | P) Pierre calcaire | V) Calcaire |
| I) Sable | J) Terre jaune | R) Résidu minier inertes |
| E) Minéral de silice | N) Terre noire | S) Sable |
| | T) Tourbe | |
- Statut du site d'exploitation**
- | | | | | |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|
| O) Ouvert sous conditions | C) Ouvert | F) Fermé | N) Non autorisé | T) En traitement |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jactonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une auto-fa
 - Périmètre urbanisé
 - Terrain soustrait au jactonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Terrain soustrait au jactonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Terrain où le droit de jactonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni**
- Entente Pilagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Mississinon de Belesme, Essipt, Mashtewish, Nutschuan

- Frontières**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
est de 24°02' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7,0'

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
648000 m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

Echelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

12K11	12K12	12K13
12K14	12K15	12K16
12K17	12K18	12K19

